

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 septembre 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 08 septembre 2022  
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Intervention M. BALCON – WPD : présentation du projet éolien des Rouches - Sainte Gemme Balanzac

1-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

2-Gestion des amortissements en M57

3-Subventions communales

4-Création des périmètres délimités des abords de Monuments Historiques

Questions diverses

*Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur*

---

## SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

*Le huit septembre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2022*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,*

*M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. CRESPIN François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, M. POCH Patrick.*

*Excusés : Mme DEAT Fanny, Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à M. Crespin), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. Gallet), Mme OGER Isabelle (pouvoir à Mme Bois).*

*Absents : M. DUBREUIL David, M. NICOU Eric, M. SAUVAIRE Bruno.*

*Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.*

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 21 juillet 2022, dont un exemplaire leur a été transmis.  
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 21 juillet 2022, est adopté à l'unanimité.

## **1-ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023**

08.09.2022.01

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui règlemente la comptabilité des communes et des EPCI (établissement publics de coopérations intercommunale). La nomenclature M57 sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en terme de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée. Mais la commune peut décider d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés. Toutefois les obligations budgétaires des communes de + de 3500 habitants ne s'appliqueront pas.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'anticiper la généralisation du référentiel M57 au 1er janvier 2023 et d'adopter la M57 « développée ».

Vu l'avis favorable du comptable du 22 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE : -d'adopter le référentiel M57 « développé » au 1er janvier 2023.

-précise que la norme comptable M57 « développé » s'appliquera à tous les budgets gérés actuellement en M14 par la Mairie, y compris le CCAS

-CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

## **2-GESTION DES AMORTISSEMENTS EN M57**

08.09.2022.02

Sujet ajourné.

### 3-SUBVENTIONS COMMUNALES

08.09.2022.03

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Fondation du Patrimoine : 75.00 €
- Institut Bergonié : (70.00 + 130.00) 200.00 €

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil le décès de M. Doublet Michel, ancien Sénateur, Maire de Trizay. Pour ses obsèques la famille a demandé de n'offrir ni fleur, ni couronne, ni plaque mais de verser un don à une association de lutte contre le cancer.

A ce titre, les Membres du Conseil ont décidé de verser, un don de 130.00 € à l'Institut Bergonié auxquels s'ajouteront 70.00 € versés au nom propre de la commune.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

### 4-CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

08.09.2022.04

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 10 décembre 2020 relative à l'approbation de la procédure de création de périmètres délimités aux abords des Monuments Historiques.

Ces nouveaux périmètres ont reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil doit maintenant confirmer leur création. Le Préfet de Région pourra ainsi prendre les arrêtés portant création de ces périmètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la création du périmètre délimité des abords pour les deux monuments historiques de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult : l'Eglise et le donjon de la Tour de l'Isleau tel que présenté lors de l'enquête publique,

Il charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

*Vote du conseil : pour : 11      contre : 0      abstention : 0*

### QUESTIONS DIVERSES

Ecole :

-effectifs de la rentrée 2022/2023 : 63 enfants pour 3 classes : CP (21) - CP/CE1 (6CP/15CE1) - CE1/CE2 (6CE1/15CE2)

-l'assouplissement des mesures sanitaires a permis de revenir à deux services à la cantine

-un nouveau règlement a été mis en place

-Cyclad interviendra début octobre à l'école pour faire valoir le tri sélectif

-à l'initiative de la CDC, un PAT (plan alimentaire territorial) est en cours de mise en place pour mutualiser les achats alimentaires en favorisant les produits locaux et les circuits courts

La Bibliothèque rouvrira ses portes le mardi 13 septembre 2022.

M. POCH donne un aperçu des fréquentations touristiques sur la CDC pendant la période estivale.

Il fait également un compte rendu de la commission fêtes et cérémonie :

-marche Octobre Rose organisée par St Sulpice Animation et la Municipalité : dimanche 16 octobre 2022 matin

-repas de la commune (membres du conseil et du personnel) : vendredi 02 décembre 2022

-repas du bel Age (pour les personnes de 65 ans et +) : dimanche midi 04 décembre 2022

-spectacle de Noël pour les enfants de la commune (entre 3 et 10 ans) : 16 décembre 2022, accueil à 18h00.

Le site Internet de la mairie a reçu 3 614 visites depuis son ouverture au 1er janvier 2022  
-470 personnes sont abonnées à l'application Panneau Pocket  
-586 le sont à « Vivre à Saint-Sulpice d'Arnoult », site privé sur Facebook

Une réunion publique aura lieu à Saint Sulpice le 14 novembre 2022. Cyclad présentera la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages pour le 1er janvier 2023.

La commission information se réunira le mardi 25 octobre 2022 à 18h30.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 13 octobre 2022. L'intervention de M. BALCON – WPD pour présentation du projet éolien des Rouches - Sainte Gemme Balanzac est reportée à cette date.

Mme BEGUE et Mme DUPEUX ont accepté la proposition du conseil pour l'achat de chemins ruraux. La procédure sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Les brigades vertes interviendront sur la commune la semaine 38 (19 au 23/09/2022).

M. ARSIVAUD interviendra en septembre pour la taille et l'élagage des haies.

Les pneus avant du tracteur doivent être changés.

Le point à temps ne pourra se faire cette année sur la commune suite à l'arrêt de travail de l'agent de la CDC.

Travaux à la Blanchardière : suite aux différents rendez-vous de Mme le Maire avec le Syndicat de la Voirie et la Maire de Soullignottes, le devis définitif est en attente.

Des travaux électriques ont été réalisés dans les bâtiments communaux par les établissements Perrier suite au passage de l'Apave.

La séance est levée à 21h00.